



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 16 novembre 2021 à 20 h à la salle municipale située au 960, 4^e Rue à Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Sont présents : M. Christian Baril maire
M^{mes} Valérie Giguère conseillère siège #1
Andréanne Rouleau conseillère siège #2
M. Robert Gendron conseiller siège #3
M^{mes} Amélie Guay conseillère siège #4
Chrystelle Balen conseillère siège #5
Annie Demers conseillère siège #6

Les membres présents forment le quorum.

Assistent également à cette séance : M^{me} France Grimard, directrice générale et greffière-trésorière et M^{me} Samantha Jalbert, adjointe administrative.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M^{me} France Grimard directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021 :
 - 3.1 Approbation;
 - 3.2 Suites;
4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :
 - 5.1 Suivi des dossiers MRC de Bécancour;
 - 5.2 Calendrier des séances du conseil pour l'année civile 2022;
 - 5.3 Élection municipale 2021 :
 - 5.3.1 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires;
 - 5.3.2 Dépôt du formulaire « Liste des donateurs et rapport de dépenses »;
 - 5.4 Achat de cartes de Noël;
 - 5.5 Programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023;
 - 5.6 Formation – Adoption du projet de loi 49;
6. GESTION FINANCIÈRE :
 - 6.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiements;
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE :
 - 7.1 Nomination Sébastien Demers – Félicitations;
8. TRANSPORT :
9. HYGIÈNE DU MILIEU :
 - 9.1 Réseau d'aqueduc et d'égouts;
 - 9.2 Pompe – Puits #8;
 - 9.3 Station d'eau potable – Pompe doseuse;
10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :
 - 10.1 Rapport permis émis en octobre 2021;
 - 10.2 Adoption des seconds projet de règlement :
 - 10.2.1 Règlement #174-2021 modifiant le règlement sur les dérogations mineures #102-2012;
 - 10.2.2 Règlement #175-2021 modifiant le règlement sur le lotissement #97-2012;
 - 10.2.3 Règlement #176-2021 modifiant le règlement sur les permis et certificats #99-2012;
 - 10.2.4 Règlement #177-2021 modifiant le règlement sur les usages conditionnels #103-2012;
 - 10.2.5 Règlement #178-2021 modifiant le règlement de zonage #96-2012;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- 10.3 Renouvellement – Service pour la gestion de la borne de recharge électrique pour 3 ans;

11. LOISIRS ET CULTURE :

- 11.1 Camp de jour 2021;
- 11.2 Patinoire;
- 11.3 Aide financière :
 - 11.3.1 Les Chevaliers de Colomb – Conseil 2865;
 - 11.3.2 Moisson Mauricie/Centre-du-Québec;
- 11.4 Bibliothèque :
 - 11.4.1 Souper de Noël;
 - 11.4.2 Demande d'utilisation de la bibliothèque;

12. QUESTIONS DIVERSES;

13. PÉRIODE DE QUESTIONS;

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

2021-11-221

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2021

3.1 Approbation

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

2021-11-222

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 octobre dernier.

3.2 Suites

La directrice générale France Grimard, mentionne que toutes les résolutions ont été transmises à qui de droit.

4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale France Grimard, fait la lecture de la correspondance en date du 16 novembre et répond aux questions des membres du conseil.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Suivi des dossiers MRC de Bécancour

- Nomination de M. Sébastien Demers à titre de directeur incendie;
- Séance de budget;

5.2 Calendrier des séances du conseil pour l'année civile 2022

Considérant que le conseil de toute municipalité doit établir, par résolution, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure de chacune d'entre elles.

Considérant qu'au moins une séance par mois doit être tenue;

2021-11-223

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Andréanne Rouleau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que les dates des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022 soient :



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

11 janvier *	3 mai	6 septembre
1 ^{er} février	7 juin	4 octobre
8 mars*	5 juillet	1 ^{er} novembre
5 avril	9 août*	6 décembre

* 2^e mardi du mois

Les séances débuteront à 20 heures et seront tenues à la salle municipale située au 960, 4^e Rue à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Dans le contexte de la pandémie, les séances pourraient se tenir à huis clos ou de manière virtuelle en fonction des arrêtés ministériels qui seront adoptés par le gouvernement, la population est invitée à vérifier cette information auprès de la municipalité en fonction de l'évolution de la situation sanitaire au Québec.

5.3 Élection municipale 2021

5.3.1 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

2021-11-224

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De prendre note du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus : M. Christian Baril, M^{mes} Valérie Giguière, Andréanne Rouleau, M. Robert Gendron, M^{mes} Amélie Guay, Chrystelle Balen et Annie Demers.

5.3.2 Dépôt du formulaire « Liste des donateurs et rapport de dépenses »

La directrice générale confirme avoir reçu le formulaire DGE-1038 « Liste des donateurs et rapport de dépenses » pour l'élection du 7 novembre 2021, de tous les membres du conseil. Ce formulaire sera transmis au directeur général des élections le 17 novembre 2021 et une photocopie sera déposée aux archives.

5.4 Achat de cartes de Noël

Considérant que chaque année la municipalité envoie des cartes de Noël à ses collaborateurs municipaux et ses principaux fournisseurs;

Considérant qu'une soumission a été demandée à la firme « Avec deux ailes » pour la conception et l'impression des cartes de Noël.

2021-11-225

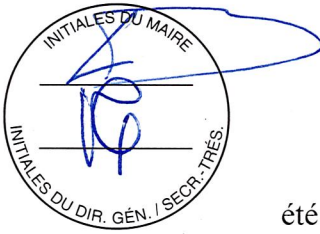
IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la soumission de la firme « Avec deux ailes » pour la conception et l'impression de 75 cartes de Noël au coût de 300 \$ plus les taxes applicables (2\$/carte).

5.5 Programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2021-11-226

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

5.6 Formation – Adoption du projet de loi 49

Considérant que l'adoption du projet de loi 49 apporte diverses modifications ayant pour but de favoriser la transparence des décisions des élus municipaux envers leurs citoyens et de resserrer davantage les règles déontologiques;

Considérant que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre un webinaire afin de survoler les récents changements que tout gestionnaire doit connaître;

Considérant que ce webinaire est présenté le 30 novembre prochain au coût de 125 \$ plus les taxes applicables;

2021-11-227

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Chrystelle Balen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la directrice générale, Mme France Grimard, à assister au webinaire présenté le 30 novembre prochain au coût de 125 \$ plus les taxes applicables, offert par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

6. GESTION FINANCIÈRE

6.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiements

2021-11-228

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Andréanne Rouleau



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

Total des salaires :	12 263,76 \$
Total des incompressibles – Municipalité :	75 509,62 \$
Total des comptes à payer – Municipalité :	20 286,22 \$

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Nomination Sébastien Demers – Félicitations

Considérant la nomination de M. Sébastien Demers au poste de directeur incendie pour le Service de sécurité régionale de la MRC de Bécancour (SSIRMRCB).

2021-11-229

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De faire parvenir toutes nos félicitations à M. Sébastien Demers pour sa nomination au poste de directeur incendie pour le Service de sécurité régionale de la MRC de Bécancour (SSIRMRCB) et lui souhaiter du succès dans ses nouveaux défis à relever.

8. TRANSPORT

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Réseaux d'aqueduc et égouts

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois d'octobre 2021 est de 399 m³ (87 795 gallons impériaux)

9.2 Pompe – Puits #8

Considérant que suite à un bris la pompe du puits #8 a dû être changée à l'été;

Considérant que la municipalité veut se doter d'une 2^e pompe, pour mettre en inventaire, pour ne pas être dans une situation précaire lors d'un futur bris;

Considérant la soumission reçue de la compagnie « Les Pompes Garand inc. » au montant de 4 374,90 \$ plus les taxes applicables;

2021-11-230

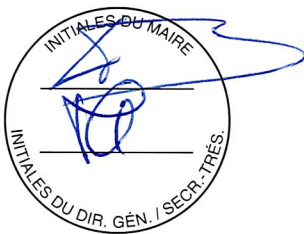
IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'entériner l'achat d'une 2^e pompe pour le puits #8 auprès de la compagnie « Les Pompes Garand inc. » au montant de 4 374,90 \$ plus les taxes applicables.

9.3 Station d'eau potable – Pompe doseuse

Considérant que le système de pompe doseuse à la station d'eau potable est désuet;

Considérant la soumission reçue de la firme « Chemaction » pour le remplacement du système de dosage au montant de 7 668 \$ plus les frais de livraison et les taxes applicables;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

2021-11-231

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Chrystelle Balen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la soumission de la firme « Chemaction » pour le remplacement du système de pompe doseuse à la station d'eau potable au coût de 7 668 \$ plus les frais de livraison et les taxes applicables;

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Rapport des permis émis en octobre 2021

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment indique que 8 permis ont été délivrés au cours du mois d'octobre 2021 pour un montant de 603 000 \$.

10.2 Adoption second projet de règlement :

10.2.1 Règlement #174-2021 modifiant le règlement sur les dérogations mineures #102-2012

Considérant que le projet de loi numéro 67 intitulé *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* a été sanctionné le 25 mars 2021;

Considérant que le règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

Considérant que, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut amender ledit règlement;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement sur les dérogations mineures afin d'énumérer les exceptions à l'obtention d'une dérogation mineure ainsi que d'ajouter le nouveau critère d'évaluation découlant du projet de loi 67;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 7 septembre par M. René Caron;

Considérant qu'un avis public annonçant la période de consultation écrite a été publié dans le journal le 8 septembre 2021;

Considérant que la période de consultation écrite s'est déroulée du 27 septembre au 11 octobre;

2021-11-232

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Andréanne Rouleau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le second projet de règlement #174-2021 modifiant le règlement sur les dérogations mineures #102-2012.

10.2.2 Règlement #175-2021 modifiant le règlement sur le lotissement #97-2012

Considérant que le règlement de lotissement de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est en vigueur depuis le 28 juin 2012;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut amender ledit règlement;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement de lotissement afin de déplacer les normes relatives au lotissement du règlement de zonage vers le règlement de lotissement;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 7 septembre par M. Daniel Demers;

Considérant qu'un avis public annonçant la période de consultation écrite a été publié dans le journal le 8 septembre 2021;

Considérant que la période de consultation écrite s'est déroulée du 27 septembre au 11 octobre 2021;

2021-11-233

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le second projet de règlement #175-2021 modifiant le règlement sur le lotissement #97-2012.

10.2.3 Règlement #176-2021 modifiant le règlement sur les permis et certificats #99-2012

Considérant la *Loi sur le cannabis* du gouvernement fédéral et la *Loi resserrant l'encadrement du cannabis* du gouvernement provincial ont été sanctionnées respectivement le 21 juin 2018 et le 1er novembre 2019;

Considérant que la municipalité des Deschaillons-sur-Saint-Laurent fait partie du service d'inspection régional de la MRC de Bécancour;

Considérant que le règlement # 169-2021 intitulé « Règlement exigeant la production d'une expertise pour obtenir une autorisation particulière en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain » de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est entré en vigueur le 15 juillet 2021;

Considérant que le règlement sur les permis et certificats de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

Considérant que, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut amender ledit règlement;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement sur les permis et certificats afin d'exiger une copie des autorisations de Santé Canada et une preuve de résidence lors d'une demande de permis ou de certificat pour la culture de cannabis à des fins personnelles (cannabis médical), d'harmoniser les cas d'exception à l'obtention d'un permis de construction avec ceux des autres municipalités locales membres du service d'inspection régional de la MRC de Bécancour, d'exiger un certificat d'autorisation pour l'installation d'une thermopompe ou l'aménagement d'une clôture ou d'une haie ainsi que d'abroger la section portant sur une demande d'autorisation particulière dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 7 septembre par M^{me} Amélie Guay;

Considérant qu'un avis public annonçant la période de consultation écrite a été publié dans le journal le 8 septembre 2021;

Considérant que la période de consultation écrite s'est déroulée du 27 septembre au 11 octobre;

2021-11-234

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le second projet de règlement #176-2021 modifiant le règlement sur les permis et certificats #99-2012.

10.2.4 Règlement #177-2021 modifiant le règlement sur les usages conditionnels #103-2012

Considérant que le règlement sur les usages conditionnels de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

Considérant que, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut amender ledit règlement;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement sur les usages conditionnels afin d'autoriser les commerces de produits agricoles sur la ferme de plein droit;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 7 septembre par M^{me} Nancy Tousignant;

Considérant qu'un avis public annonçant la période de consultation écrite a été publié dans le journal le 8 septembre 2021;

Considérant que la période de consultation écrite s'est déroulée du 27 septembre au 11 octobre;

2021-11-235

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Andréanne Rouleau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le second projet de règlement #177-2021 modifiant le règlement sur les usages conditionnels #103-2012.

10.2.5 Règlement #178-2021 modifiant le règlement de zonage #96-2012

Considérant que la *Loi sur le cannabis* du gouvernement fédéral et la *Loi resserrant l'encadrement du cannabis* du gouvernement provincial ont été sanctionnées respectivement le 21 juin 2018 et le 1er novembre 2019;

Considérant que la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (projet de loi 67) a été sanctionnée le 25 mars 2021;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que le règlement modifiant le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles du gouvernement provincial est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021;

Considérant que le règlement # 169-2021 intitulé « Règlement exigeant la production d'une expertise pour obtenir une autorisation particulière en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain » de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est entré en vigueur le 15 juillet 2021;

Considérant que le règlement de zonage de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

Considérant que, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut amender ledit règlement;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'assimiler la culture du cannabis (commerciale) et la culture du cannabis à des fins personnelles (cannabis médical) à des usages agricoles, de définir des critères et des distances séparatrices afin de mieux encadrer ces usages, d'interdire spécifiquement la vente de cannabis dans la zone C-01, de régir l'abattage des arbres dans l'ensemble du périmètre urbain, d'autoriser les commerces de produits agricoles sur la ferme de plein droit, d'abroger les articles relatifs à la sécurité des piscines résidentielles, d'abroger les articles relatifs aux dérogations en zone inondable, d'abroger la section relative aux expertises géotechniques en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain, de déplacer les normes relatives au lotissement du règlement de zonage vers le règlement de lotissement, d'intégrer les plans illustrant les cotes de crues, de remplacer les plans illustrant les hauteurs moyennes générales ainsi que de clarifier certaines définitions et certains autres éléments;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 7 septembre par M^{me} Annie Demers;

Considérant qu'un avis public annonçant la période de consultation écrite a été publié dans le journal le 8 septembre 2021;

Considérant que la période de consultation écrite s'est déroulée du 27 septembre au 11 octobre;

2021-11-236

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le second projet de règlement #178-2021 modifiant le règlement de zonage #96-2012.

10.3 Renouvellement – Service pour la gestion de la borne de recharge électrique pour 3 ans

Considérant que la municipalité en partenariat avec Hydro-Québec s'est dotée d'une borne de recharge électrique en 2014 et que ladite borne est située au Relais des Navigateurs au 1070, route Marie-Victorin;

Considérant que le service de gestion de la borne et le service de communication sont assurés par la firme AddÉnergie et que l'entente de services viendra à échéance le 31 décembre prochain;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant la soumission de la firme AddÉnergie au montant de 750 \$ plus les taxes applicables, pour une durée de 3 ans, relative au service de gestion de la borne et au service de communication;

2021-11-237

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la soumission de la firme AddÉnergie au montant de 750 \$ plus les taxes applicables, pour une durée de 3 ans, relative au service de gestion de la borne et au service de communication.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Camp de jour 2021

Considérant que la municipalité de Parisville a déposé le rapport d'activités 2021 de la coordonnatrice du camp de jour estival offert aux enfants de Parisville et de Deschaillons-sur-Saint-Laurent;

Considérant que le déficit est de 7 496,90 \$;

Considérant que le pourcentage de fréquentation pour la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est de 44 %;

2021-11-238

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser le paiement de 3 307,46 \$ à la municipalité de Parisville comme contribution au camp de jour de l'été 2021.

11.2 Patinoire

Considérant la soumission de M. Jean-Paul Demers pour voir à l'entretien de la patinoire et du chalet des sports à un taux de 300 \$ par semaine pour la saison hivernale 2021-2022;

Considérant qu'il est inclus dans ledit taux : la fourniture du tracteur pour le déneigement de l'entrée et de la patinoire lors de tempêtes.

2021-11-239

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Chrystelle Balen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la soumission de M. Jean-Paul Demers pour voir à l'entretien de la patinoire et du chalet des sports à un taux de 300 \$ par semaine pour la saison hivernale 2021-2022.

De mentionner les directives suivantes :

- Tout achat doit préalablement être autorisé par la directrice générale;
- Tout bris doit être communiqué aux inspecteurs municipaux qui verront à faire les réparations;
- Les heures d'ouverture et de fermeture du chalet des sports sont tôt le matin jusqu'à 22 heures;

Le contrat débute lorsque la température permet l'arrosage de la patinoire.

Le tout dans le respect des consignes qui peuvent être émises par la Santé publique, dans le contexte de la COVID-19.

11.3 Aide financière :



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

11.3.1 Les Chevaliers de Colomb – Conseil 2865

Considérant la demande d'aide financière au montant de 300 \$ déposée par l'organisme Les Chevaliers de Colomb – Conseil 2865;

Considérant que la COVID-19 a privé l'activité de « brunch-bénéfice »;

Considérant que le bénéfice de ladite activité est remis à des organismes de la région;

2021-11-240

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Valérie Giguère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Qu'une aide financière de 300 \$ soit offerte à l'organisme les Chevaliers de Colomb – Conseil 2865 pour permettre la distribution des sommes amassées dans différents organismes communautaires et/ou de personnes présentant une situation précaire dans la municipalité.

11.3.2 Moisson – Mauricie/Centre-du-Québec

Considérant qu'une demande d'aide financière est déposée par Moisson Mauricie / Centre-du-Québec afin d'offrir une aide alimentaire pour les citoyens de la municipalité.

2021-11-241

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Chrystelle Balen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Qu'une aide financière de 160 \$ soit offerte à Moisson Mauricie / Centre-du-Québec afin de poursuivre leur mission et répondre aux demandes d'aide alimentaire.

11.4 Bibliothèque :

11.4.1 Souper de Noël

Considérant que la municipalité veut remercier les bénévoles de la bibliothèque en reconnaissance de leur implication afin d'assurer leur présence durant les heures d'ouverture et l'organisation d'activités tout au long de l'année.

2021-11-242

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité autorise un montant approximatif de 500 \$ pour les dépenses reliées à un souper de Noël des bénévoles de la bibliothèque.

11.4.2 Demande d'utilisation de la bibliothèque

Considérant que la municipalité veut offrir l'utilisation du local de la bibliothèque pour des projets sociaux et communautaires, le tout offert gratuitement;

Considérant que lesdits projets doivent être :

- acceptés par la coordonnatrice de la bibliothèque;
- supervisés par un bénévole de la bibliothèque;
- ne pas entrer en conflit avec les heures d'ouverture de la bibliothèque;



2021-11-243

Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Andréanne Rouleau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser que la bibliothèque soit utilisée pour des fins de projets sociaux et communautaires avec les conditions ci-dessus, et le tout gratuitement.

12. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'a été posée par les membres du conseil.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions et prennent note des opinions émises par les citoyens sur les sujets suivants :

- Borne de recharge;
- Travaux rang Saint-Charles (Aqueduc/égout);
- Salle de croquet – Fluorescent brûlé;
- Bibliothèque – PAIS;
- CAB – Activités communautaires

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2021-11-244

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 21 h 01.

France Grimard
directrice générale et greffière-trésorière

Christian Baril
maire